SNES 332.qxp 02/05/2011 11:43 Page 1

SNES
AIX - MARSEILLE
PRIX : 2 € - MENSUEL - N° 332 - MAI 2011

Forum : quelle école pour l'avenir ?

Lundi 30 mai à 18 h - 61, La Canebière - Marseille

Organisé par le SNES, avec la participation de représentants nationaux des partis politiques, d'élus locaux et des usagers

Rigueur salariale dans la Fonction Publique : vers une action nationale unitaire

Edito

L'édition 2011 de l'INSEE "les revenus et le patrimoine des ménages" *retranscrit des phénomènes que nous percevons bien dans notre quotidien. Si de 1996 à 2004 les inégalités de niveau de vie se sont légèrement réduites, la rupture est sensible depuis 2004 : du fait de la forte hausse des revenus du patrimoine, les niveaux de vie des plus aisés s'améliorent bien plus vite que ceux du reste de la population. De 1996 à 2008, le niveau de vie des non-salariés augmente plus vite que celui des salariés (sic). Parmi ceux-ci, les cadres supérieurs et professions intermédiaires, dont nous faisons partie, ne voient leur niveau de vie médian augmenter que de manière* "relativement modeste".

Dans nos professions, les difficultés de niveau de vie sont particulièrement sensibles en milieu de carrière, lorsque les progressions d'échelon sont fortement espacées. C'est pourtant le moment où les événements de la vie ont des conséquences financières lourdes. L'accession à la propriété est compliquée, voire rendue impossible dans le Sud-Est, par la hausse spectaculaire des prix de l'immobilier, condamnant nombre d'entre nous au logement locatif privé, dont le coût augmente aussi plus vite que les revenus. La naissance d'un enfant peut provoquer par ailleurs une baisse du niveau de vie de 2 à 11 % quand l'augmentation de celui-ci est en moyenne de 7 à 9%. Quant aux séparations, elles se traduisent immanquablement par un décrochage brutal, l'INSEE estimant à l'inverse que "si deux personnes seules disposant exactement des mêmes ressources s'installent pour vivre ensemble, elles améliorent leur niveau de vie de 33%".

Nul doute que le diagnostic sera confirmé pour la période 2008/2011, marquant l'écart des paroles aux actes de ceux qui prétendaient "revaloriser le travail".

Dans ce contexte, l'annonce récente du maintien du gel du point d'indice en 2012 et 2013 ne peut laisser indifférent. Car les stratégies individuelles permettant d'amoindrir les effets de la rigueur salariale n'ont qu'un temps, en particulier la logique du "travailler plus pour gagner plus" *(renoncement aux temps partiels choisis, acceptation contrainte d'heures supplémentaires). Il est maintenant nécessaire d'enclencher une véritable revalorisation de nos salaires, dans le cadre d'un nouveau partage des richesses. Cela passe par une hausse de la valeur du point d'indice, par une reconstruction de la carrière, par une augmentation de la part d'agrégés dans le second degré (recrutements externes et internes).*

Ces évolutions impliquent une réforme fiscale qui permette de renouer avec une fiscalité redistributive et d'accroître les ressources de l'Etat pour résorber les déficits tout en maintenant le niveau de vie des populations. Si nous nous félicitons de l'abandon du bouclier fiscal de 2007, la réforme Baroin de l'ISF montre que ce gouvernement ne conçoit de redistribution que des plus fortunés vers les plus riches...

Laurent Tramoni

Sommaire

p. 2-3 : Actualités
P. 4-5 : Politique scolaire
p. 6-7 : Travail, métier, formation
p. 8-9 : Conditions de travail
p. 10-11 : Emploi, carrières
p. 12-13 : Vie syndicale
p. 14 : Hors classe des certifiés
p. 15 : Bulletin d'adhésion
p. 16 : Bilan social de l'Académie

SNES 332.qxp 02/05/2011 11:43 Page 2

Au collège Izzo
On danse !

Le premier collège HQE des Bouches-du-Rhône, niché au coeur d' Euroméditerranée, a ouvert ses portes en septembre 2005....bastion républicain logé à la frontière entre les bureaux flambant neufs du quartier des affaires et les immeubles d'un des plus pauvres arrondissements marseillais.
Ayant misé sur la gentryfication rapide du quartier, l'administration avait ommis de labelliser l'établissement "éducation prioritaire"... et pourtant plus de 88% des élèves scolarisés sont issus des CSP les plus défavorisées. Et la "boboisation" de Marseille-centre ? Vous souriez ?
Alors entrez dans la danse ! Militez au rythme des actions, des communiqués de presse, des courriers, des manifs afin d'obtenir ce que tous les collèges du quartier ont : le statut ZEP !
Chose faite en janvier 2007, avec rétro-action depuis septembre 2006 : prosternez-vous ! Remerciez ! L'administration est juste, chers collègues ! Même si vous perdez un an de prime !
La machine est lancée : de l'éducation prioritaire, vous en voulez, vous en aurez ! Valsez !
Septembre 2007, Izzo devient le collège d'un réseau Ambition Réussite. Organisez, formez, réfléchissez : heures ambition réussite, assistants pédagogiques... C'est fini? Alors maintenant intégrez intelligemment les médiateurs de réussite scolaire ! Ils sont formés et intégrés à l'équipe ? Qu'on les supprime maintenant ! Du nouveau : concentrez-vous, réunissez-vous! Il s'agit de faire le bilan du contrat Ambition réussite. Terminé ? Les objectifs sont atteints ? Vous avez évalué l'inévaluable ? Bravo ! Que les Ambition Réussite soient supprimés !
Et c'est parti : pas de deux pour l'Histoire des Arts et le Socle commun de compétence ! Vous fatiguez ?
Maintenant ce sera ECLAIR ! Vous vous rebiffez ? Vous pensiez que l'offre d'éducation était la même pour tous sur l'ensemble du territoire ? Vous pensiez qu'avoir de l'ambition pour vos élèves était la source de votre pédagogie ? Il va falloir vous parfaire en management et autres techniques néo-libérales !
Dans cette valse sans fin de l'éducation prioritaire, vous craquez ? Qu'ils tremblent ! Les chevaux ne sont pas encore achevés !

Emeline Balacheff-Colin
S1 du Collège Jean-Claude Izzo
Marseille

"*Financer la dépense publique*"
Stage FSU-CGT-Solidaires le 20 mai à Cavaillon

Un thème central et pourtant rare, un invité prestigieux, une démarche intersyndicale pionnière. Participez-y !

Inéluctable l'austérité pour faire face à la crise des dettes publiques en Europe ? Inscrites dans les gènes du syndicalisme français la division et la concurrence ? Le stage du 20 mai à Cavaillon veut percuter ces fausses évidences...
Parce que la dette publique est le mur sur lequel nos légitimes revendications en terme d'emplois, de temps de travail et de salaire viennent toujours se briser puisque c'est celui derrière lequel les gouvernements se retranchent pour nous ignorer - tout en le dénonçant en même temps qu'ils le réhaussent, la FSU Vaucluse a proposé à la CGT et à Solidaires de co-organiser une journée de réflexion sur la dépense publique, ses fins (le progrès social) et ses moyens (un financement possible).
Nous avons invité un économiste atypique, professeur à Lille 1, collaborateur du Monde Diplomatique et signataire du Manifeste des économistes atterrés : Laurent Cordonnier.

Sébastien Massonnat

Pour participer à la réussite de cette journée innovante, contactez les2-84@aix.snes.edu ou le 04 90 86 47 68.

Hautes-Alpes
Entre rationalisation et DGH irrationnelles

L'IA 05 a pour objectif de "rationaliser" l'offre des langues dans les collèges de Gap. A terme, les établissements n'offriraient plus qu'une seule langue par pôle local. Ainsi au collège Mauzan, on enseignerait l'italien, au collège Centre l'espagnol et à Fontreyne l'allemand. Puisque l'on parle des langues, un peu d'étymologie semble opportun : rationalisation vient du mot raison, faire appel à sa raison, c'est faire appel à sa sagesse, son intelligence. Or est-ce bien raisonnable de vouloir faire traverser toute la ville à des élèves pour qu'ils pratiquent la langue de leur choix, ne serait-ce qu'écologiquement parlant ? Est-ce bien raisonnable de n'avoir qu'une politique de courte de vue et aucune prévision pour l'avenir en matière d'éducation ? Personne n'est dupe, et surtout pas les collègues qui se sont mobilisés : ce n'est pas la raison qui guide cette mascarade de "polarisation" des langues mais bien encore et toujours la volonté de faire des économies dans l'éducation nationale et de réduire les offres de formations et donc l'accès à la culture du plus grand nombre.

Magali Bailleul-Vautrin, Delphine Franceschetti

Bouches-du-Rhône
Résistons encore et toujours

Plus de la moitié des CA des collèges du 13 ont manifesté leur mécontentement lors du vote sur les DGH (vote contre, motions…). Avec les parents, les établissements se sont rendus à l'IA pour réclamer les moyens d'exercer correctement. Ils n'acceptent plus de voir la situation continuer à se dégrader et entendre dans le même temps que les résultats aux évaluations PISA baissent. En effet, l'augmentation considérable de la part des HSA dans les DGH entraîne non seulement la destructuration des équipes pédagogiques mais en plus des difficultés pour assurer les horaires obligatoires. La demande des familles concernant la pratique des langues anciennes ou même de certaines langues vivantes n'est plus honorée, dans la plupart des établissements les dédoublements en sciences expérimentales disparaissent, les effectifs en collège étant à la hausse, les classes seront plus chargées comme le montre le E/D du département. Alors comment dans cette situation le gouvernement entend-t-il améliorer les résultats des collégiens dans les disciplines scientifiques, linguistiques ou encore en langue française ? Continuons à résister partout avec les parents, interpellons les élus en vue d'un collectif budgétaire pour la rentrée.

Michèle Garnier-Potoudis

Une nouvelle typologie des collèges
Pour quoi faire ?

Avec l'utilisation de la typologie des collèges comme base de répartition de la baisse des moyens, avec la modification du public scolaire suite aux mesures sur la carte scolaire, les délégations d'établissement sont nombreuses à réclamer leur changement de catégorie. En passant de 6 à 4, l'administration brouille les cartes. Si les critères utilisés paraissent pertinents, d'autres comme les parts de bourses auraient pu être retenus. Les questions restent donc entières. Pourquoi cette nouvelle typologie ? Quelle utilisation en sera-t-il faite ? Quelle sera la part de préservation des établissements situés actuellement en ZEP et qui ne seront pas ECLAIR ?

M.G.P.

SNES 332.qxp 02/05/2011 11:43 Page 3

Pas de bouclier salarial !

Gel de la valeur du point d'indice en 2011, 2012, 2013

Les médias ne cessent de nous le dire : les finances publiques sont dans le rouge du fait de la crise financière, des plans de soutien aux organismes financiers et des plans de relance. Les pays européens se sont tous lancés dans des politiques, qu'on nous dit vertueuses, de rigueur budgétaire et de maîtrise des dépenses publiques. Au risque d'une spirale déflationniste... Pour certains pays, comme la Grèce, l'Irlande, le Portugal ou l'Espagne, il s'agit de pouvoir continuer à emprunter sur les marchés financiers, à des taux d'usure… Pour d'autres, comme la France et l'Allemagne, il s'agit de garder une notation AAA afin de pouvoir se financer sur les mêmes marchés. Si les institutions financières ont renoué avec les bénéfices record, pour tous les salariés, cela signifie chômage et rigueur salariale.

Les fonctionnaires sont mis à rude épreuve et font face aux effets conjugués de la réforme des retraites (faite dans la hâte pour rassurer les marchés), du gel des salaires, des suppressions de postes et des restructurations de services (RGPP). Les discours à la gloire des "amortisseurs de la crise" qu'ont été pour la France la part de l'emploi public et les services publics ont fait long feu !

Ainsi, lors du rendez-vous salarial d'avril 2011, le gouvernement a confirmé que le gel de la valeur du point d'indice, initié en 2011, se poursuivra en 2012 et 2013, et ce malgré une inflation prévue en 2011 à 1,8 points. La perte de pouvoir d'achat de nos rémunérations devrait-elle se poursuivre sans fin alors même qu'un certifié au 11e échelon aujourd'hui a le pouvoir d'achat d'un certifié du 9e échelon du milieu des années 80 ?

Comparaison de l'évolution annuelle de la valeur du point d'indice, de l'inflation et de la rémunération moyenne par personne présente (RMPP)

Années	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Point	+1,3	+0,5	+1,2	+1,3	0	+0,5	+1,8	+0,5	+0,8	+0,8	+0,8	+0,5	0
Inflation	+0,5	+1,6	+1,6	+1,8	+1,9	+1,7	+1,7	+1,7	+1,5	+2,8	+0,1	+1,5	+1,8
RMPP	+3,5	+4,0	+3,9	+4,9	+3,7	+3,5	+2,9	+3,4	+3,4	+4,0	+3,7	+3,5	+3,2

Source : DGAFP INSEE. cf rapport annuel sur l'état de la fonction publique 2009/2010.

La potion est suffisamment amère pour que la mobilisation s'impose. A cela s'ajoute l'arrogance de Ministres qui prennent prétexte de la Rémunération Moyenne par Personne Présente, dont l'évolution intègre également les primes individuelles et les promotions de carrières, pour faire accroire que le pouvoir d'achat des fonctionnaires aurait augmenté de 10% depuis 2007 ! Comme si notre seul horizon était de garder le pouvoir d'achat de notre début de carrière jusqu'à la retraite, négation du principe de carrière et de l'expérience acquise.

Il existe pourtant une autre voie politique qui consisterait à restructurer la dette et à accroître les ressources publiques en revenant sur les cadeaux fiscaux réalisés depuis 2002 (réforme Villepin de l'impôt sur le revenu, paquet fiscal de 2007, allègements de cotisations patronales...). La raison semble s'imposer puisque le gouvernement reviendra en 2012 sur le bouclier fiscal de 2007, symbole de l'injustice fiscale actuelle. Mais que penser de l'allègement, dès 2011 de l'ISF (900 millions par an), "*le plus énorme cadeau fiscal aux plus riches du quinquennat*" selon Thomas Piketty ?

L'heure est à la mobilisation, disions-nous ? C'est peu dire…

Laurent Tramoni

Guère de postes, guerre des postes

Le Comité Technique Paritaire Académique du 28 mars a tiré un premier bilan de la préparation de rentrée 2011. Rentrée marquée par les suppressions d'emplois dans une académie décimée depuis la rentrée 2003 et qui va encore connaître 108 suppressions en collèges et 88 en lycées généraux et technologiques.

Seuls 13 lycées sur 54 ont ainsi émis un avis favorable en CA sur leur préparation de rentrée. 59% de votes exprimés dans ces CA rejetèrent la DGH, manifestant l'opposition de la communauté éducative au dogme du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux, dont le Ministre de la Fonction Publique vient d'ailleurs de reconnaître qu'il devait être "assoupli" dans l'Education Nationale.

Les suppressions de postes entraînent 117 mesures de cartes scolaires. Le mouvement intra-académique sera particulièrement tendu pour les 2700 participants, 280 postes étant également soustraits du mouvement pour permettre cette année encore l'affectation à plein temps des stagiaires.

Lors du Comité Technique Paritaire, le SNES a attiré l'attention du recteur sur le risque de vider les établissements des quartiers populaires de leurs enseignants titulaires avec un dispositif ECLAIR très contesté qui exclut ces établissements du mouvement commun.

L.T.

Forum
Quelle école pour l'avenir ?
Lundi 30 mai à 18 h
à la Maison de la Région
61, La Canebière, Marseille
Organisé par le SNES, avec la participation de représentants nationaux des partis politiques, d'élus locaux et des usagers

Quelle école pour l'avenir ?

Un forum pour débattre

Le SNES porte un projet éducatif ambitieux et progressiste pour les jeunes et pour notre pays : démocratiser l'école, élever le niveau de qualifications, permettre à tous l'accès aux savoirs. On sait le système éducatif percuté par une politique rétrograde qui abandonne tout effort de démocratisation et signe la fin du service public. Ce serait alors le retour à un système scolaire dual, où le collège a pour mission d'opérer le tri entre les élèves qui devront se contenter du socle commun et ceux qui auront accès au lycée puis au supérieur.

Trouve-t-on des réponses dans les projets actuels des partis politiques ? Passons rapidement sur ceux qui entendent poursuivre et aggraver les politiques actuelles ; ou ceux qui veulent en guise de politique donner la priorité au local, à l'autonomie des établissements et à la décentralisation. D'autres affichent la volonté de donner une priorité à l'éducation. Mais pour changer de politique éducative, il faut aussi remettre en cause l'école du socle, l'actuelle réforme du lycée sans oublier le new public management qui rend le travail impossible pour tous les professionnels du service public, à l'éducation comme dans les autres services de l'Etat.

Il est urgent de débattre ouvertement de toutes ces questions. C'est pourquoi le SNES a décidé d'initier un forum, où le débat sera lancé par un échange entre le SNES, qui présentera son projet éducatif, et les représentants nationaux de partis politiques : venez nombreux !

Josiane Dragoni

SNES 332.qxp 02/05/2011 11:43 Page 4

Stage syndical :
Quel avenir pour l'enseignement de la philosophie ?
Mercredi 25 mai - 9 h-17 h
Lycée Thiers - Marseille
Quelles conséquences
de la réforme du lycée
sur l'enseignement de la philosophie ?
Quel avenir pour le baccalauréat ?
Quelles transformations
de notre métier sous l'effet
des réformes en cours ?
Quelles perspectives ?

Les effets de la réforme
Vus du Lycée Zola

Les réductions d'horaires qui multiplient les classes et les élèves (en SES la dégradation est impressionnante, mais aussi en Histoire-Géographie, en Lettres...), les départs en retraite non remplacés (l'an dernier) ou remplacés avec un complément de service de 8 ou 9 heures ailleurs (maths, ST2S, etc), les effectifs qui grimpent partout et surtout en 2de (toutes à 35 !), la liste n'est pas exhaustive.
Et dans le même temps, comme ailleurs, la multiplication de dispositifs improbables (l'accompagnement personnalisé à 35 !!), et partout la logique du projet qu'on tente de nous imposer au détriment des contenus d'enseignement.
Alors ? Un seul choix : se battre, rassembler majoritairement les collègues pour imposer le respect de nos métiers, de nos élèves aussi.

Nous avons par exemple obtenu du proviseur (déclaration en CA) que l'AP ne serait pas imposé sous forme d'ateliers interdisciplinaires mobiles dans l'EDT si les collègues le refusaient, ce qui est le cas.
Partout il faut refuser les tentatives de division et les logiques individualistes qu'on veut nous imposer : on peut neutraliser les conseils pédagogiques. Partout on doit refuser le travail gratuit et absurde (les certifications en LV)…
La réforme du lycée nous montre au moins une chose : la nécessité absolue de l'action collective, et donc de la section syndicale d'établissement pour ne plus subir et organiser la riposte.

David Tessier
S1 du lycée Zola

Langues Vivantes
Compte rendu du stage
du 7 avril disponible sur
www.aix.snes.edu
Une délégation du SNES sera reçue par des inspecteurs pédagogiques régionaux de Langues Vivantes le 4 mai 2011.

Le baccalauréat
Le lycée : à quelle fin ?

Un collège pensé pour conduire le plus grand nombre d'élèves possible dans les trois voies du lycée, un lycée pensé pour conduire 80% d'une classe d'âge au baccalauréat, et le plus d'élèves possibles dans le supérieur. Un système éducatif conçu pour tous les élèves, pour créer une dynamique qui aspire chacun et lui permette de dépasser ses limites. Ce qui exige du temps : trois ans pour préparer un examen national exigeant, trois ans pour acquérir des connaissances, des méthodes, des aptitudes intellectuelles, à raisonner, à concevoir, à élaborer. C'est pourquoi dès la Seconde on commence à préparer petit à petit les élèves aux exercices qui feront l'objet de l'examen en Première et en Terminale.
Comment a-t-on pu alors réformer le lycée sans presque dire un mot des épreuves du baccalauréat ? Ainsi les professeurs d'histoire-géographie ont enseigné en Seconde cette année sans savoir ce que deviendrait l'épreuve qu'ils ont découverte en cours d'année et que les élèves de S passeront dès l'an prochain en Première. Ainsi ignore-t-on toujours tout des épreuves liées aux nouvelles spécialités, comme "droit et grands enjeux du monde contemporain" ou "informatique et sciences du numérique" alors que les élèves qui subiront ces épreuves vont entrer en Première !
Dans un lycée qui a vocation à trier les 50% qui ont vocation à aller jusqu'en Licence et ne s'adresse pas aux autres, le baccauréat n'est pas la finalité, la premier diplôme universitaire, la première qualification. Il n'est qu'une péripétie symbolique dont le caractère égalitaire et national sera vite battu en brèche par l'autonomie des établissements.

Caroline Chevé

Histoire-Géographie au lycée
L'heure est grave

53 ! C'est le nombre de thèmes au programme pour l'année de 1ère suite à la refonte des programmes. C'est-à-dire au mieux 2h30 à consacrer à chacun, sans compter la méthodologie, les évaluations, les corrections… et en S, l'épreuve de baccalauréat : infaisable !
Dans notre académie, l'initiative des collègues du lycée Diderot, qui recense tous les aspects néfastes de ces programmes et en propose une restructuration (http://aggiornamento.hypotheses.org/178), illustre l'inquiétude de la profession.
Car il s'agit bien aussi d'une attaque de la discipline : disparition de la chronologie et problématiques incohérentes en Histoire, focalisation unique sur l'Europe et la France en Géographie.
Plus grave encore, c'est réduire le travail des lycéens à un bachotage indigeste, sans dimension critique et les priver de toute compréhension du monde. C'est accroître les écarts de réussite en incitant le recours aux services de soutien privés. C'est donc l'idée même d'un enseignement national d'Histoire-Géographie qui est remise en cause puisque la déstructuration du contenu associée à l'urgence du "tout faire" aura pour effet d'annihiler tout enseignement commun.
C'est pourquoi le SNES en dénonçant l'inanité des nouveaux programmes, réclame toujours leur suspension afin de garantir les fondements de la discipline et l'exigence d'une école démocratique.

Rodolphe Pourrade

BTS par Pécresse

Une expérimentation est lancée pour favoriser la réussite en BTS. Certes, mais l'objectif semble surtout de récupérer des élèves en cours d'année, au risque d'une perte de cohérence dans les formations.
Modularité, semestrialisation, alternance, adaptation locale, etc. Introduction de "modules d'initiatives locales", sur 20% des heures pour mieux favoriser la concurrence entre les établissements. Semestrialisation et annualisation du service pour un accueil d'étudiants en réorientation au cours du semestre 1 et surtout pour remettre en cause notre statut et permettre à l'Etat de dépenser moins pour l'éducation.
Une remise en cause du suivi des stages en le délégant complètement au privé. La semestrialisation facilite le regroupement des périodes de stage qui permet aux entreprises d'avoir une main d'oeuvre à disposition sur une longue période. Pendant ce temps, les collègues pourraient s'occuper des réorientés dans un "module de rattrapage".
Privilégier l'alternance, notamment en encourageant la 2e année sous forme de contrat de professionnalisation pour réduire les postes et faire économiser les professionnels.
Dénonçons ces choix pour nos conditions de travail, pour notre rémunération et pour la qualité de la formation.

Odile Lhéritier

SNES 332.qxp 02/05/2011 11:43 Page 5

Quel avenir pour le collège ?

Le bilan du colloque national du SNES

A l'issue de la C.A. «*Spéciale collège*» préparant le colloque national du SNES, il avait été mis en évidence la nécessité de construire des revendications fortes pour sortir le collège de son constat d'échec quant à une réelle démocratisation. La difficulté des collègues pour mener à bien les impératifs ministériels qui s'accumulent au fil des années, avait également été pointée avec la dénonciation d'une perte du sens du métier d'enseignant.

Lors du colloque qui s'est tenu à Paris les 5 et 6 avril derniers, chercheurs, personnalités et syndicalistes ont conduit une réflexion sur les enjeux et la situation du collège face aux réformes et à la politique actuelles. Les missions du collège, sa place dans le système éducatif, la question de l'allongement de la scolarité obligatoire, l'avenir de l'éducation prioritaire, la formation des enseignants, les rythmes scolaires ou encore les pratiques pédagogiques et l'évaluation des élèves ont été largement discutés.

Les débats ont permis de faire émerger les différents leviers d'une véritable démocratisation scolaire :

• Des leviers structurels tels qu'ancrer le collège dans le second degré, aménager une nouvelle carte scolaire et cesser de financer le privé.

• Des leviers pédagogiques comme la révision des contenus et du temps d'enseignement ou la mise en œuvre d'une réflexion sur les pratiques enseignantes et leur efficacité contre l'échec scolaire.

• Des leviers administratifs, enfin : reconnaître et/ou intégrer dans les services des enseignants les tâches et missions de concertation, mettre en chantier une concertation sur les conditions d'un fonctionnement démocratique des établissements et mettre en place dans tous les collèges des équipes pluri-professionnelles complètes...

De plus, ce colloque a également permis de mettre en évidence l'importance du collectif face aux innombrables attaques que subissent les enseignants dans leur métier, leurs pratiques pédagogiques et leur rapports hiérarchiques. Face aux injonctions et autres obligations de service, seule une mise à distance collective, par la réflexion ou le débat, permettront aux enseignants de porter leurs revendications sur le collège et de les faire valoir.

C'est dans cette perspective qu'à l'issue du colloque, SNES, SNEP et SNUPDEN ont lancé un appel solennel pour donner un autre avenir à un collège clairement identifié entre école élémentaire et lycée, structuré par une culture commune dont les contours et l'ossature doivent être mis en débat, matérialisé par des établissements dans lesquels doit systématiquement être recherchée la mixité sociale.

Séverine Vernet, Mathilde Freu

Demi-journées sur les compétences

Mener le débat !

Le 4 février dernier, Luc Chatel annonçait l'organisation de demi journées banalisées pour que les enseignants puissent "*travailler sur le livret de compétences, [et] réfléchir ensemble à la façon de le remplir, de mettre en œuvre ce livret*".

Il s'agissait bien là d'un aveu quant à la précipitation avec laquelle ce livret de compétences a été instauré, les enseignants étant chargés par leur ministre de pallier les innombrables difficultés posées par la formulation des items, la déclinaison en compétences transversales et les principes logistiques de la validation du livret !

Organiser cette validation ne relève pas de notre fonction : le SNES a renvoyé cette responsabilité au ministère en appelant à une validation systématique et commune en conseil de classe au troisième trimestre 2011 !

Etre enseignant, ce n'est pas uniquement être tenu à une obligation de service, c'est avant tout être concepteur de son métier : nous nous devons de débattre sur le principe d'une évaluation par compétences, sur les implications de ce type d'évaluation dans notre pratique pédagogique ou encore sur les logiques qui inspirent la formulation des items de compétences.

Pour ce faire, le SNES académique tient à votre disposition une série de documents donnant des pistes de réflexion pour enrichir et permettre le débat (voir site www.aix.snes.edu). Il est temps pour les collèges de prendre du recul sur les pratiques et les dispositifs qu'on lui impose depuis maintenant trop longtemps !

Mathilde Freu

ECLAIR
Assemblée générale des S1
Mercredi 11 mai - 14 h
Bourse du Travail
Marseille

ECLAIR

On continue !

Le programme ECLAIR sera, dès la rentrée prochaine, la généralisation de l'expérimentation CLAIR aux établissements Ambition Réussite. Ce dispositif, imposé contre la volonté de la profession, représente à la fois le démantelement de l'éducation prioritaire et la dérèglementation de nos statuts.

Sans aucun apport de moyens, il va organiser une école à deux vitesses, n'ayant aucune ambition pour les élèves de ces établissements condamnés au minimum : le recentrage sur le socle commun.

Il vise également à augmenter le pouvoir des chefs d'établissement en les chargeant du recrutement de tous les personnels. Une prime au mérite de 400 à 2400 euros sera également modulable par le chef d'établissement, pour décupler le zèle des préfets des études.

L'officialisation des établissements devenant ECLAIR (les Ambition Réussite ainsi que les collèges Gibraltar, Mallarmé et Raspail) n'arrête pas le combat pour autant. Nous pouvons, localement, vider le programme ECLAIR de sa substance.

Au niveau pédagogique, toutes les expérimentations doivent être votées en CA. Nous avons donc par ce biais la possibilité de refuser toute proposition qui conduirait à s'exonérer des programmes nationaux, à recentrer les objectifs sur le socle commun ou à tout dispositif pédagogique qui conduirait à diminuer l'ambition pour nos élèves

Nous pouvons refuser les préfets des études si cela fait accord de l'ensemble des personnels, ou encore diluer leurs missions sur un grand nombre de professeurs. L'indemnité (2400 euros par an d'IFIC pour chaque établissement ECLAIR) serait elle-même divisée en autant de professeurs concernés.

Julien Weisz, Mathilde Freu

Un fiasco !

12 *candidatures seulement pour 34 postes vacants étiquetés ECLAIR : cela confirme les analyses du SNES, le dispositif n'est pas viable. Les établissements prioritaires doivent être rendus attractifs par des décharges de service, du temps de concertation et la limitation des effectifs !*

Dans l'immédiat, les élèves des établissements ECLAIR ont besoin de professeurs : il faut que les postes vacants soient pourvus au mouvement intra selon les procédures classiques.

J.W.

SNES 332.qxp 02/05/2011 11:43 Page 6

"Nous, princesses de Clèves".
Des élèves de ZEP sur les marches du palais.

"*Nous avons voulu placer les élèves en situation de réussite et le mettre en images*" C'est l'esprit du projet de deux professeurs de lettres du lycée Diderot. Elles font appel au documentariste Régis Sauder qui a filmé l'étude du roman "La Princesse de Clèves" par les élèves de première. Projet pédagogique ambitieux sur le premier roman moderne introspectif, écrit au XVII[e] siècle et qui a fait l'objet de railleries du candidat Sarkozy.
Est-ce la cause du rejet du projet par le Rectorat?
Les profs ne se découragent pas et se tournent vers la Région qui soutiendra le projet pédagogique et le film, encensé par la critique à sa sortie nationale.
"*Le film ressemble à ce que le réalisateur avait imaginé mais, au fil du tournage, les personnalités des élèves se sont révélées*", avec des moments de sincérité touchants dont le réalisateur a su accoucher avec beaucoup de sensibilité. La caméra a filmé les élèves entre les murs du lycée mais aussi dans leur quartier, leur foyer, révélant humanité et richesse des élèves et leur famille.
"*Cette expérience pédagogique est une réussite pour les élèves*", déclare l'initiatrice du projet : "*cela a contribué à leur réussite au bac, ils ont acquis beaucoup de confiance. Ils vivent aujourd'hui, avec le succès du film, une expérience singulière : plateaux de télé, émissions de radio; ils vont même monter les marches du palais des festivals à Cannes en tant qu'invités avec Régis Sauder*".
Ce succès rejaillit sur le lycée Diderot et montre que l'école peut et doit être ambitieuse.

Serge Jourdan - S1 du lycée Diderot

L'action éducative
Pour prévenir la violence

Les élèves du lycée Diderot et ceux de TOUS les établissement scolaires publics et privés du secteur sont victimes de nombreuses agressions violentes dans le quartier abandonné par les autorités. Abandon décrit par le maire de secteur des 13[e] et 14[e] arrondissements qui déplore le manque de moyens de la police nationale et l'absence de police municipale. Même abandon subi par les associations culturelles et sociales du quartier...
Et au lycée Diderot : suppressions de postes d'enseignants et de surveillants, casse des séries STI, baisse du Fond Social Lycéen, réduction du soutien scolaire, dispositif "école ouverte" amputé. Le SNES et l'intersyndicale ne se résignent pas : après de multiples actions, ils ont organisé le 14 avril une "table ronde" sous l'égide de la Région, sur la prévention de la violence. Le lien entre l'échec scolaire et la montée de la violence est clair pour la police et pour la PJJ. Cela semble peu émouvoir l'Inspection et le Rectorat qui ont brillé par leur absence.

S.J.

Philosophie en Seconde et en Première
Changer de métier avec la réforme du lycée ?

Faire découvrir la philosophie avant la Terminale est une bonne idée. Un appel à expérimentation propose aux professeurs de philosophie, outre l'ECJS et les TPE, d'expérimenter l'"intervention" dans les cours d'autres disciplines, sur des aspects précis de leurs programmes. Avec les précautions d'usage, le volontariat, l'inscription dans le service, et en refusant de prendre les moyens à d'autres disciplines, un tel dispositif peut être intéressant.
On s'interroge cependant sur cette idée d'un enseignement "vitrine", destiné moins à transmettre des contenus et des méthodes qu'à susciter l'intérêt des élèves. Déjà les enseignements d'exploration se présentent comme des moments où l'enseignant "donne à voir", "présente" des parcours possibles. De même l'accompagnement personnalisé peut donner lieu à des "conférences".

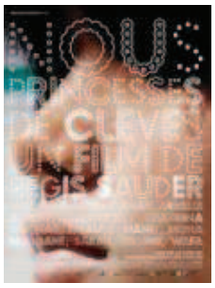

N'est-ce pas alors le modèle même de l'acte d'enseignement qui est appelé à se transformer ? Le "cours" qui en s'inscrivant dans le temps long façonne par son rythme et son contenu les relations de l'enseignant et des élèves, modifie petit à petit chacun, n'est-il pas en train de s'effacer au profit de l'"intervention" brève et ponctuelle ?
La dimension pédagogique et relationnelle, il est vrai, n'est pas pour autant évacuée de la réforme du lycée : tutorat, accompagnement personnalisé en sont les avatars. Ce qui est nouveau, c'est bien la séparation de plus en plus nette des deux dimensions. D'un côté l'accompagnement, de l'autre les interventions. D'un côté la relation, de l'autre le savoir. S'il s'agit juste d'équiper des élèves de savoirs et de compétences soit. Mais s'il faut conduire chacun au-delà de ce dont il semble capable et le faire entrer dans une culture commune de manière vivante, alors définitivement notre métier est incompatible avec un tel émiettement.

Caroline Chevé

Réforme STI2D
Un moratoire vite !!

A l'heure où les plans de formation ont commencé à se mettre en place concernant la réforme STI2D, nous pouvons déjà dégager un certain nombre d'enseignements.
En physique appliquée six jours de formation sont prévus cette année mais seulement pour une partie des collègues, deux journées consacrées à la chimie ont été pour l'instant organisées. Elles n'ont pas apporté de propositions pédagogiques ni éclaircissements théoriques qu'attendait un public d'enseignants non spécialistes.
La seule solution préconisée aux collègues est de se former soi-même. 2 autres journées ont été consacrées à l'étude des programmes STI2D, STL, S, L et ES, il en ressort que les programmes sont trop ambitieux compte tenu du volume horaire prévu.
En STI, seul le "développement durable" fera l'objet *a priori* d'une formation de la totalité des personnels. La lisibilité des différents niveaux de formation annoncés (léger, lourd...) est impossible.
Les points critiques sont liés à l'organisation, au fait de devoir produire des documents pédagogiques avant toute formation préalable, de se retrouver parfois en face de formateurs moins informés que les potentiels formés, d'induire un travail supplémentaire de coordination avec d'autres collègues, sans compter que la période critique de l'année engendre des absences répétées dans les classes à examen.
Il semble évident que l'auto remplacement en interne est une fausse-note, solution que les collègues rejettent. C'est d'ailleurs à ce titre que nous avons demandé des décharges horaires dans le service de chaque enseignant participant à ces formations. Dans tous les cas, la lecture de ce référentiel pose problème et engendre des inquiétudes aussi bien chez les chargés de mission que chez les stagiaires.

Eric Bertano, Messaoud Mahnane, Alain Barlatier

Carte des formations

L'étude de la carte des formations et en particulier la composition des groupes d'enseignement d'exploration liés à l'enseignement technologique, suscite une inquiétude très forte sur les flux d'élèves vers ces enseignements et la capacité d'accueil en seconde.
Nous avons interpellé le Recteur en CTPA sur l'utilisation des volants d'horaires laissés à la libre disposition des établissements : cette nouveauté de la réforme du lycée crée une opacité importante sur l'utilisation des heures et les choix des établissements, qui met à mal la cohérence de l'organisation du système éducatif.
Nous avons aussi fait part de nos interrogations sur les choix stratégiques en vue de préserver l'enseignement technologique dans l'Académie. Nous avons insisté sur la nécessaire préservation des spécificités des lycées technologiques "historiques" qui disposent des équipements nécessaires et des enseignants pour éviter qu'il y ait une dilution et une banalisation de l'enseignement technologique qui affaiblirait sa place de troisième voie aux côtés de la voie générale et de la voie professionnelle.
Le recteur a, quant à lui, insisté sur l'importance de renforcer les cursus de poursuites d'études technologiques avec des BTS et des classes préparatoires.

Laurent Tramoni

SNES 332.qxp 02/05/2011 11:43 Page 7

Stagiaires
Et l'an prochain ?

En début de troisième trimestre, il est temps de faire un bilan de cette année de formation remaniée. Le premier constat des stagiaires est partagé par tous : la charge de travail est écrasante. Le temps complet des stagiaires n'a laissé guère de place à la formation.
Neuf journées de formation filée ont laissé des impressions très différentes d'une discipline à l'autre, mettant en évidence l'absence de cadrage du rectorat qui est pourtant devenu le maître d'œuvre de la formation initiale.
La formation massée, elle, a été accueillie par les stagiaires comme un bol d'air dans cette année de surmenage. Quant au contenu, beaucoup moins d'éloges. Voir cette formation consacrer une semaine sur les quatre à "se comporter en fonctionnaire de manière éthique et responsable" relèverait presque de la provocation. L'abandon du bilan prévu par le rectorat sur cette formation de la part des stagiaires pose question.
A l'évidence, il faut revenir à une année de formation en alternance avec un maximum d'un tiers de temps de service. Voila la seule solution pour donner aux stagiaires à la fois le recul nécessaire sur leur pratique et le temps d'une véritable formation théorique qui vienne s'appuyer sur les cours devant élèves.
Concernant la rentrée prochaine, il est impératif de diminuer l'horaire hebdomadaire. Cela a pu être possible dans certains cas (Sciences Physiques par exemple) cette année, et nous nous appuierons sur cela pour le reproduire le plus possible à la rentrée prochaine. Mais tant que le gouvernement gardera un cap qui consiste à supprimer des postes sur le dos des stagiaires, et donc des élèves, il sera difficile d'en obtenir davantage.
Sur cette lignée et en s'inspirant de l'académie de Créteil, le rectorat met en place une expérimentation dès la rentrée prochaine qui vise à utiliser une cinquantaine d'étudiants en M2 pour effectuer trois à cinq heures de cours par semaine, ce tout au long de l'année scolaire. Ce dispositif voué à remplacer l'actuel stage en responsabilité des étudiants ne va pas leur faciliter la tâche. Sans formation ils auront à effectuer ces horaires (en tant que vacataires ou contractuels) l'année où ils passent les écrits et oraux des concours et doivent impérativement valider un master…
C'est tout le dispositif de formation qui est à revoir. Placer le concours après l'année du M2 permettrait dans un premier temps de déconnecter la préprofessionnalisation et le master de la préparation au concours.

Julien Weisz et Emilie Gendry

Parler de son travail ?
Travail enseignant : bilan du stage et perspectives

La section académique du SNES a organisé un stage sur "le travail enseignant" le 31 mars au lycée Zola. Dans le contexte de crise générale du travail relayée par les médias et la plupart des organisations syndicales, il s'agissait à la fois d'aborder la situation du travail enseignant et d'explorer les possibilités d'un renouvellement de l'approche syndicale du travail.
Le contexte des réformes, des suppressions de postes, de la baisse des moyens et du développement du management dans les établissement a une incidence forte sur notre activité quotidienne sans qu'existent véritablement d'espace pour évoquer notre travail dans ce qu'il a de plus concret et d'en débattre.
Il résulte de la situation actuelle une forte augmentation de la souffrance au travail, mais aussi plus simplement le sentiment que le travail est "empêché", qu'il perd son sens tant notre activité dans les classes est traversée par des contradictions : ne laisser aucun élève sur le bord du chemin ET avancer dans les apprentissages, continuer à transmettre des savoirs ET répondre aux injonctions multiples de l'Administration, occuper la place et la fonction de professeur ET assurer des heures d'accompagnement personnalisé aux contenus mal définis et illisibles etc
Face à la nécessité, pour nous comme pour les élèves, de redonner pleinement son sens à l'activité d'enseignement, face aux managers et aux gestionnaires qui ne connaissent bien souvent que trop mal la réalité de l'activité d'enseignant, face aussi à la réforme de la notation en cours, il faut que les professionnels que nous sommes reprennent la main.
Pour cela, il faut faire émerger une démarche collective sur le travail : en salle des profs, dans les couloirs, dans les réunions multiples, nous parlons des élèves, nous parlons de ce qu'il faut faire, de ce qu'on voudrait faire, de ce qu'on nous demande de faire. Quand parlons-nous de ce que nous faisons réellement ?

Le stage nous a permis de découvrir des méthodes possibles pour débattre du travail que nous faisons concrètement, pour le rendre visible alors qu'il s'effectue pour l'essentiel en l'absence des collègues. La section académique s'engage dans une démarche visant à provoquer la création de collectifs de "travail sur le travail" dans les établissements. Si vous êtes intéressés, contactez-nous.

Caroline Chevé, Stéphane Rio, Jean-Philippe Kunegel

New Public Management
Des managers dans l'éducation nationale ?

Vendredi 6 mai - 9 h-17 h
Collège Pierre Puget - Marseille

Avec Frédéric Pierru, sociologue, chargé de recherche au CNRS et Ghislaine Galhenga, ethnologue, maîtresse de conférences à l'université de Provence

Le SNES vous propose de mieux comprendre les nouvelles politiques de "ressources humaines" et de "management" dont nous voyons poindre les effets depuis quelques années.
La réforme du fonctionnement de l'EPLE en 2010, la création du conseil pédagogique mais aussi la gestion à l'heure près des DGH, les suppressions de postes et la multiplication des compléments de service et des contraintes d'emploi du temps tendent à modifier nos rapports avec l'administration.
La suppression de la notation, la mise en place de lettres de missions dans le cadre de statuts profondément modifiés comme dans le dispositif ECLAIR sont les derniers avatars de ce Nouveau Management Public qui atteint l'Education Nationale comme l'ensemble des services publics.
Ces transformations rendent toujours plus indispensables les réponses collectives structurées par l'organisation syndicale majoritaire qu'est le SNES.

Usage des TICE

La révolution numérique touche l'Education Nationale. Enfin ? Certes, le volontarisme est de rigueur et la communauté éducative, notamment les enseignants, est bien souvent désireuse d'intégrer les TICE dans son métier. Mais qu'en est-il de la mise en œuvre ? La validation du B2i ? La généralisation du cahier de textes numérique ? L'intensification de l'usage du numérique dans toutes les disciplines ? Rien de tout cela ne peut et ne doit s'improviser.
Le B2i demande bien souvent de créer des séances *ex nihilo*, l'usage de l'informatique en cours aussi, bref, le numérique exige du temps : de réflexion, de concertation, d'essai. Sans compter qu'il se heurte bien souvent à des difficultés matérielles : entretien, maintenance, gestion des réseaux et des ordinateurs…
Le numérique ne se développera pas sur des effets d'annonce. Les personnels doivent avoir le temps de se saisir des outils, d'en vérifier la validité pédagogique et doivent pouvoir compter sur un matériel adapté à leurs besoins. Cela signifie des formations sur le temps de travail, des temps de décharge et pas seulement des primes, pour tous les intervenants. Et un matériel qui fonctionne et qui soit performant. Ce sont des évidences. Mais à lancer des objectifs à grands renforts de communication sans se soucier de leur réalisation, on ne parvient qu'à l'inertie et à l'enlisement. Il est temps que le Ministère mette enfin ses paroles en actes.

Jérôme Carozzi

SNES 332.qxp 02/05/2011 11:43 Page 8

AED
Les élus SNES-FSU défendent vos droits

La Commission Consultative Paritaire est une instance académique consultative. Elle se réunit pour les décisions individuelles de licenciement et les sanctions disciplinaires ou toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle des AED.
Une CCP s'est réunie vendredi 11 mars 2011. Elle était convoquée dans la suite des actions menées depuis juin 2010 pour lutter contre les suppressions de postes d'AED.
Les élus SNES-FSU ont réclamé le retour au statut d'étudiant-surveillant. Ils ont dénoncé les contrats-type dont le flou permet toutes les dérives. Ils ont obtenu, qu'avec la fiche de paye du mois de mai, vous receviez un document vous rappelant votre droit à vous inscrire à une formation sur le PAF et les modalités d'inscription.
Les élus du SNES-FSU portent vos revendications dans toutes les instances, mais la CCP est la seule où des représentants élus des AED peuvent s'exprimer.
Continuons à revendiquer l'élargissement des compétences de la CCP des AED.

Séverine Vernet, Marion Chopinet

Labellisation des CIO
Incidences sur nos conditions de travail

Coup sur coup, après des mois de lutte et dans un contexte défavorable, nous venons d'obtenir quelques avancées significatives : les amendements du SNES repris par le Ministère dans le décret sur les missions des CO-Psy et DCIO en changent la portée ; le travail patient du SNES au sein du CPRDF permet de repositionner l'orientation scolaire ; le Conseil Général des Bouches-du-Rhône énonce clairement les règles sur les CIO à gestion départementale suite à notre intervention ; le Rectorat entend une partie de nos revendications concernant les non-titulaires CO-Psy.
Pour autant, comment interpréter le projet de regroupement de CIO, l'augmentation du temps de travail au mépris des textes réglementaires, l'existence de missions qui pourraient nous être imposées en plus ?
Avec des CIO plus gros, des charges de travail supplémentaires (en temps et en nombre), les grandes manœuvres pour lancer le réseau des CIO dans la course à la labellisation ont commencé.
La bataille est maintenant locale et nous devons la mener !

Michèle Larroquette

CPE en 2011
Quel constat pour notre catégorie aujourd'hui ?

Certes notre corps est jeune (1982), atypique puisque son existence est une originalité du système éducatif français. Certes notre corps a eu à se battre pour faire reconnaître son identité et sa spécificité, mais cela n'a pas été en vain ; notre professionnalité est enfin reconnue (Cf. étude du Céreq initiée par le SNES). De même, que ce soient les partenaires internes et/ou externes, ou bien les usagers, tout le monde est d'accord sur l'utilité et l'efficacité de la fonction au sein des établissements du second degré, tant d'un point de vue collectif qu'individuel au niveau du suivi des élèves.
Cependant, les conditions de travail se tendent, de même que parfois les relations entre adultes, et font que nos missions sont de plus en plus difficiles à assumer dans un contexte social dégradé et une image du fonctionnaire dévalorisée. Seule notre administration ne nous soutient pas et au contraire tend à accroître notre déstabilisation professionnelle et le brouillage de nos missions par le décentrage et le mélange des champs de compétences avec les autres professionnels de l'Education Nationale. Les personnels non enseignants comme les CO-Psy, les Assitantes Sociales, les Documentalistes, les Infirmières et les CPE, ont été créés car cela répondait à un besoin incontournable (complémentaire de celui des enseignants) d'encadrement et d'accompagnement des élèves en lien avec les objectifs nationaux d'éducation, prenant en compte la globalité des élèves. Aujourd'hui le gouvernement veut nous faire croire que nous n'avons plus d'utilité ou bien que l'on peut faire sans nous ! C'est parce que nous ne sommes pas d'accord avec cela que nous ne manquons pas une occasion d'en faire part à l'administration aussi bien localement que nationalement. Ensemble, Agissons pour le devenir des élèves quels qu'ils soient !

Carole Samouiller, Mohamed Atia

Professeurs documentalistes
Disparition programmée ?

La circulaire de 1986 qui définit les missions des professeurs documentalistes devait être amendée. En janvier 2011, la DGESCO fait élaborer un nouveau projet. Le SNES demande qu'un groupe de travail soit réuni d'urgence par le Ministère pour débattre de son contenu. Cette demande est restée sans réponse. Une pétition ayant déjà recueilli plus de 3600 signatures circule actuellement sur le net. Ce projet de circulaire n'a pas été accueilli favorablement par l'ensemble de la profession car il met un peu trop l'accent sur le numérique et la politique documentaire au détriment du rôle pédagogique des professeurs documentalistes, négligeant notamment la lecture au profit des compétences du socle commun. Il est clair que le recours à des personnels non titulaires et moins bien formés ne peut pas s'accompagner d'une vraie reconnaissance de notre statut d'enseignant.
Le nombre de postes au CAPES a considérablement décru passant de 463 en 2005 à 183 en 2010. La documentation est de loin la plus touchée par la baisse des recrutements. Les postes laissés vacants sont utilisés comme une variable d'ajustement. Les

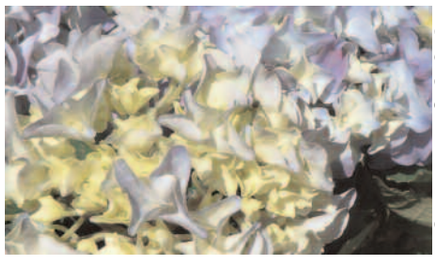

Professeurs documentalistes recrutés par CAPES demandent à bénéficier d'une agrégation. Ils réclament la création d'un corps d'Inspection spécifique car ils ont été rattachés aux Inspecteurs Vie Scolaire, et le paiement des heures supplémentaires auquel ils n'ont pas droit. Pour toutes ces raisons, la profession doit se mobiliser pour défendre notre double statut d'enseignants et de documentalistes.

Marianne Khoupiguian

Non titulaires : des avancées
CCP des agents non titulaires du 8 avril 2011

Lors de la CCP du 8 avril, les commissaires paritaires non titulaires SNES de notre académie ont pu apprécier des avancées, fruit de luttes constantes ! Pour les CO-Psy, l'indice passera dès la rentrée de 349 à 367, pour les titulaires d'une licence ou master, et à 401 pour ceux disposant d'un doctorat. De plus ceux travaillant au SAIO percevront une indemnité pour travaux supplémentaires puisqu'ils ne peuvent prétendre à l'ISO, et pour tous, une indemnité de fin de contrat s'élevant à 10% du salaire mensuel. Pour les CDI en formation continue ou initiale, le travail du SNES et de la FSU a permis qu'aucun licenciement ne soit prononcé, pour les CDD, très peu de non renouvellements, une réactivation des dispositifs d'aide et de soutien aux collègues en difficulté, et une trentaine de nouveaux CDI. Il reste que les nouveaux recrutés sont les premières victimes d'un système qui leur reproche une absence de formation, sans leur en donner l'accès, et les déclare, en fin d'année, incapables d'enseigner !

Jocelyne François

SNES 332.qxp 02/05/2011 11:43 Page 9

Protocole et projet de loi
Contre la précarité : maintenir le statut !

Première organisation de la fonction publique d'Etat, la FSU a toujours porté la revendication d'un plan de titularisation ambitieux qui n'écarte personne. Ce protocole permet ainsi d'envisager la titularisation de 50 000 agents non-titulaires sur les 850 000 actuellement employés et de placer 100 000 de ceux-ci en situation de CDI, plus sûre pour les individus que leur actuel CDD. Plusieurs acquis ont été obtenus au cours des négociations grâce à la ténacité de la FSU et aux luttes qu'elle a initiées.
Si le SNES et de nombreux syndicats de la FSU s'étaient prononcés en faveur de la signature du protocole au vu de ces améliorations des droits des non titulaires, en l'état, le refus du gouvernement de revenir sur les suppressions d'emploi dans la fonction publique, l'éviction des contractuels recrutés à moins de 70% et des vacataires, le retard dans l'ouverture de discussions sur la situation des emplois aidés, AED, EVS, AVS, n'ont pas permis l'accord de la FSU. Entrés dans la phase de concertation du projet de lois qui sera soumis au Conseil d'Etat et Ministériel au mois de juin, le SNES, SNEP et SNUEP en tant qu'organisations majoritaires de l'Education continueront d'intervenir auprès des parlementaires et pèseront dans les discussions à l'Education Nationale pour que les acquis du protocole soient bien mis en œuvre dans notre secteur.

Jocelyne François

Une éducation sous administrée ?
Interview de Céline Beltran

Céline Beltran est co-secrétaire académique du SNASUB-FSU (Syndicat national de l'administration scolaire et universitaire et des bibliothèques).

La réforme de la carte des agences comptables, c'est quoi ?

C'est une des applications de la RGPP dans l'éducation nationale et la réorganisation des services comptables des établissements : en 3 ans, de 2008 à la rentrée 2011, pour satisfaire aux objectifs ministériels, le nombre d'agences de notre Académie sera passé de 110 à 63, malgré une augmentation spectaculaire des charges de travail des agences concernées. Cela a signifié des regroupements d'établissements, des fermetures de postes administratifs.

Sur le terrain qu'en est-il et qu'en sera-t-il à la rentrée 2011 ?

Aucun moyen supplémentaire n'étant attribué (nous perdons 15 postes sur l'académie à la rentrée prochaine), les agences comptables "élargies" sont dotées de postes redéployés dans les agences qui disparaissent, sans qu'il soit tenu compte de l'accroissement des tâches (la gestion comptable de 2 établissements en moyenne passe à 5, 6 voire 7 établissements). Les agences maintenues à la rentrée 2011 "bénéficieront" pour la grande majorité d'entre elles de demi postes. Les personnels des agences supprimées n'ont pas voix au chapitre, ils devront être mutés par mesure de carte scolaire sur un autre poste, souvent en service partagé…

Qu'en est-il des suppressions d'emploi ?

La Cour des Comptes réclamait en 2008 la création d'agences comptables desservant en moyenne une vingtaine d'établissements. On peut se demander si dans le cadre du projet de réforme en cours, le réseau des agences comptables ne fera pas encore l'objet d'une nouvelle extension. L'argument réglementaire ne peut dissimuler la volonté politique de réduire la dépense publique en supprimant des postes. Nous avons perdu plus de 100 postes d'administratifs sur l'académie depuis 2000 soit plus de 6% des effectifs titulaires, alors que sur la même période la précarité (agents non titulaires) augmentait de plus de 8%, sans compter les collègues en contrats aidés. En définitive c'est l'ensemble de la communauté scolaire qui est pénalisée, le fonctionnement quotidien des établissements qui est affecté. C'est pourquoi la FSU a voté contre cette réforme imposée. Tous les personnels doivent mesurer les conséquences sur le fonctionnement des établissements et sur la dégradation des conditions de travail. Le SNASUB va poursuivre son information et son appel au rassemblement de tous les collègues.

Propos recueillis par Alain Barlatier

TZR
Vigilance sur les conditions d'exercices

Malgré la pénibilité qu'engendre la prise en charge de divers remplacements à l'année ainsi que la distance des trajets effectués, rappelons que le professeur TZR n'est pas corvéable à merci.
Il n 'est pas tenu d'accepter plus de 9 h d'enseignement dans une discipline connexe ; ni d'effectuer des tâches non pédagogiques ou cours au pied levé dans son RAD quand il n'est pas employé pour un remplacement (dans ce cas, faire la demande d'un emploi du temps hebdomaire précis).
Pour les TZR en AFA, il est de votre droit de refuser un remplacement hors zone, vous devez exiger une VS couvrant l'année complète (et non pas un arrêt de mission fin juin) afin de pouvoir bénéficier d'une année de ZEP si l'ASA vous concerne (points rétablis l'an dernier à l'initiative du SNES pour exercice en continu dans des établissements ZEP pendant 5 ans), ainsi que des primes à l'année.
Ceci est votre droit, et ne souffre aucune négaciation avec une administration toujours plus encline à s'affranchir de la réglementation pour faire face à des besoins de moins en moins couverts, faute de personnels en nombre suffisant.

Florence Perez, Sandra Weisz

Les vrai-faux VS...
...de l'Administration

La pénurie d'heures postes dans la DGH de l'académie est-elle si grande que l'administration serait contrainte d'avoir recours au travail "*au noir*", c'est-à-dire au travail non déclaré. Comment ? Rien de plus simple ! Il suffit d'éditer des Vérifications de Service (VS) fausses.
Le VS est un document officiel qui permet d'officialiser le service d'un agent. C'est sur la base de ce document que sont calculées les heures supplémentaires, majorations et minorations, indemnités, frais de déplacement … C'est sur la base de la VS que les questions de responsabilité sont appréhendée en cas d'incident ou d'accident du travail.
Nous avons constaté de nombreuses erreurs dans les VS de cette année, en particulier dans le cas de collègues, TZR ou collègues en poste définitif, à cheval sur plusieurs établissements. Régulièrement, une partie de heures n'apparait pas au VS. Des erreurs sont toujours possibles, surtout quand la RGPP et les suppressions de postes fragilisent les services. Mais, plus surprenant, nous nous heurtons depuis le début de l'année à un refus de fait de corriger ces VS. Maintenir des VS fausses permet de ne pas payer d'heures supplémentaires pour services partagés, de frais de déplacement et surtout de minorer la consommation en heures postes de l'académie.
Nous invitons chacun à vérifier à nouveau sa VS, en particulier en cas de services partagés, et de les contester si besoin.

L.T.

SNES 332.qxp 02/05/2011 11:43 Page 10

Hors-classe

Mesurer nos acquis

En moyenne les 1756 certifiés sont à la hors-classe à 56 ans, les 528 agrégés à 57 ans. Cela représente respectivement 18% et 23 % de ces corps : nous constatons là l'effet de l'augmentation des ratios de promotion à la hors-classe obtenus par le SNES sous le ministère Darcos à la suite de nos diverses mobilisations, le poids de la hors-classe étant antérieurement de 15%.
A l'inverse, le poids de la hors classe des CPE n'est que de 15,4% dans notre académie. Quant à la hors classe des CO-Psy, cela reste une victoire syndicale à obtenir. En juin 2011, 538 certifiés et 19 CPE seront promus à la hors-classe dans notre académie. On attend environ 120 promotions chez les agrégés. **L.T.**

Hors classe des certifiés

Pour la revalorisation de nos métiers

Hors classe des certifiés
Groupe de Travail - Vendredi 3 juin
CAPA - jeudi 9 juin
Pensez à nous envoyer votre fiche syndicale dont vous trouverez un exemplaire page 14

Depuis plusieurs années, le SNES priorise la promotion à la hors-classe de collègues qui ont fini leur carrière en classe normale. Lors de la création de la hors classe des certifiés et CPE en 1989 à l'issue du mouvement pour la revalorisation, la grille indiciaire de la hors-classe et les règles de reclassement ont été construites comme une poursuite de carrière après la classe normale. Le nombre d'emplois de hors classe était contingenté (15% du corps), et les promotions n'étaient essentiellement possibles que sur des emplois libérés par les départs à la retraite. D'où la nécessité d'assurer une rotation rapide sur ces emplois.
Depuis 4 ans, le nombre de promotions n'est plus calculé de la même manière, mais avec un ratio, qui a augmenté jusqu'en 2009 suite à nos mobilisations : le nombre de promotions est actuellement de 7% du nombre de promouvables. Ce ratio pourrait permettre de promouvoir tous les collègues en fin de carrière et proche de la retraite, sauf démérite avéré. Cela reste pour l'heure la priorité du SNES : passer les dernières années de sa carrière au 11e échelon de la classe normale représente une perte sur le salaire de 55 000 euros sur 10 ans d'activité.
Auxquels s'ajoute la différence de pension, sur une vingtaine d'années de retraite, entre un collègue ayant fini sa carrière au 11e échelon de la classe normale et un collègue ayant atteint le 6e échelon de la hors classe, qui est de plus de 65 000 € ; si celui-ci a atteint en outre le 7e et dernier échelon de la hors classe, cette différence passe à plus de 100 000 €.

Comparatif du bénéfice financier d'une promotion à la hors-classe des certifiés sur 10 ans de carrière

Moment de la carrière en classe normale où la promotion en hors classe est obtenue	Bénéfice financier de la promotion par rapport à la poursuite d'une carrière en classe normale	Surcoût pour l'employeur
11ème avec 3 ans d'ancienneté	458 euros / mois	54 984 euros
10ème avec 2 ans d'ancienneté	98 euros / mois	11 736 euros
9ème avec 2 ans d'ancienneté	144 euros / mois	17 262 euros

NB : dans les deux derniers cas, on compare 10 ans de carrière à la hors-classe avec 10 ans de carrière en classe normale, parcourue au grand choix et finalement promotion à la hors-classe après 3 ans d'ancienneté au 11ème échelon

Substituer un 10e à un 11e permet donc à l'Etat d'économiser 43 248 euros sur 10 ans

A l'inverse, chaque substitution d'un collègue ayant fini sa carrière en classe normale par un collègue qui n'est toujours qu'au 10e échelon, permet à l'Etat d'économiser 43 000 euros pendant 10 ans sur la masse salariale.
La hors classe doit être un élément de la revalorisation de nos métiers, et non un levier de dévalorisation qui, sous couvert d'accélération de la carrière de quelques-uns, permettrait de réduire la masse salariale. C'est pour cette raison que le SNES milite pour promouvoir prioritairement les collègues qui ont fini leur carrière en classe normale ou qui sont proches de la retraite. Dans le même temps, il ne faut pas perdre de vue que notre action en faveur de la hausse de ratio de promotion, couplée au rajeunissement de nos professions, pourraient aboutir rapidement à des promotions plus précoces à la hors classe lors des prochaines campagnes, comme cela commence à se percevoir dans le corps des agrégés.

Julien Weisz, Jean-Luc Giordani

Mouvement Intra 2011

La première période du mouvement intra vient de s'achever. Un premier bilan peut être fait : plus de 3000 demandeurs, le chiffre est élevé et annonce un mouvement difficile dans le contexte actuel : suppressions de postes avec mesures de carte scolaire, postes réservés aux stagiaires, postes profilés, postes avec complément de service. Ce chiffre démontre aussi une forte aspiration collective à la mobilité malgré le contexte.
A l'inverse, pour les postes profilés CLAIR : le peu d'attractivité de ces postes est, maintenant, officielle. En effet, seules 12 candidatures (34 postes à profil vacants y compris les LP) à ce mouvement dont nous avons montré les dangers pour le service public. A suivre..
Pour nos élus et notre organisation, cette période a été marquée par une forte demande des collègues qui ont utilisé tous les outils mis à leur disposition : journal spécial mutations, permanences, réunions, site internet avec, notamment, les publications des postes vacants et postes réservés pour les stagiaires. Cela a permis de nombreux contacts individuels qui aident chacun dans sa stratégie.
La seconde période s'ouvre le 19 mai avec le GT "postes spécifiques" puis, à partir du 25, les GT barèmes et priorités au titre du handicap.
N'oubliez pas, si ce n'est déjà fait, de nous renvoyer la fiche syndicale qui permet aux élus une meilleure prise en compte des situations et une information individuelle à l'issue des commissions par SMS et courriels.

Brice Borla, Chantal Locher

Hors classe des agrégés

Empêcher l'exclusion des collègues en fin de carrière

A la CAPA du 15 avril, nos interventions ont convergé pour limiter l'exclusion des collègues les plus avancés dans la carrière. La CAPN du 28 au 30 juin fera la promotion finale. Avant la CAPA, 75 % des collègues ayant plus de trois ans d'ancienneté au 11e échelon, (qui, seuls, en ont le bénéfice financier) était privés du "sésame" - avis exceptionnel - et de fait, exclus par un barème trop faible. Nous avons fait varier 48 avis du Recteur pour obtenir des propositions efficaces pour les personnels (convergence échelon + notes + avis). Pour cela, nous avons défendu les principes de la carrière et demandé la lecture des pièces de dossiers de collègues trop faiblement barémés.
La note de service met en avant le mérite pour valoriser les collègues ayant parcouru tous les échelons de la classe normale et aussi plus jeunes. Nous avons cependant, et depuis plusieurs années, réussi à imposer à l'administration que ce soient les collègues les plus avancés qui bénéficient majoritairement des meilleurs avis, les mettant au barème le plus élevé avant la CAPN. Les commissaires du SNES ont pesé de tout leur poids dans cette bataille pour l'équité, la gestion collective des carrières et l'avenir de nos pensions. Il reste que c'est l'esprit même de l'exercice qui tend à favoriser la mise en concurrence des collègues par le biais des contingentements des avis très favorables chez les évaluateurs de proximité. La réforme de l'évaluation, en cours, reprend des dispositions identiques. Le SNES dénonce ces choix qui visent à briser les solidarités : c'est pourquoi il est important de voter en octobre 2011 pour les commissaires paritaires du SNES, seuls à même de défendre avec efficacité les collègues, que ce soit de manière collective ou individuelle.

Pour les élus agrégés : Nadine Baggioni-Lopez, Martine Soreau

SNES 332.qxp 02/05/2011 11:43 Page 11

Evaluer un professeur

Le Ministère entend changer en profondeur notre mode d'évaluation et d'avancement en modifiant nos statuts avant la fin du quinquennat, pour une mise en œuvre à la rentrée scolaire 2012. Rappelons qu'en l'état actuel les professeurs sont soumis à une double évaluation : pédagogique par les corps d'inspection, prépondérante, et administrative, sur la manière de servir, par le recteur sur proposition du chef d'établissement.
Cette double évaluation est traduite en une note annuelle sur 100 qui marque la primauté de l'évaluation pédagogique (sur 60) et permet harmonisation, contrôle et contestation au niveau académique. La notation est encadrée et peut être contestée en CAP, sa progressivité fait écho à la celle de la carrière garantie au fonctionnaire. La notation est utilisée pour établir un tableau d'avancement académique ou national qui assure un traitement équitable de tous les personnels.

Nous savons que tout système de notation est par nature imparfait. Mais à l'inverse, nous constatons dès à présent que les promotions de corps (accès au corps des agrégés par liste d'aptitude) ou de grade (promotion à la hors-classe), établies sur la base d'avis littéraux émis par le chef d'établissement et l'inspecteur, sont plus opaques, subjectives, arbitraires, fluctuantes au fil des années et des évaluateurs. Elles n'offrent plus d'éléments de comparabilité des collègues entre eux.
L'objectif du Ministère est pourtant bien de substituer à la double évaluation chiffrée une appréciation littérale rédigée à l'issue d'un entretien professionnel avec le seul chef d'établissement. L'avancement d'échelon serait également déconcentré au niveau de l'établissement, le chef d'établissement proposant des bonus ou des malus d'ancienneté par rapport à un rythme d'avancement moyen.
De tels projets instilleraient les logiques libérales au cœurs des collectifs de travail en mettant en concurrence les collègues entre eux au sein même de l'établissement, permettraient d'accroître le contrôle hiérarchique et marginaliseraient ce qui donne pourtant tout son sens à notre métier : le travail pédagogique sur un champ disciplinaire en présence des élèves.

Laurent Tramoni

Rémunérations
Etat des lieux

Chaque année l'Administration publie le Bilan Social de l'académie qui permet d'avoir une photographie de la situation des Personnels en matière de rémunération. La DRH du rectorat présente les rémunérations indiciaires moyennes des personnels de l'académie. Elle ne donne pas d'indications sur les primes et indemnités reçues par les différentes catégories, ni la rémunération du recteur.
La valeur mensuelle brute du point d'indice INM est de 4,6302917 euros au 01/07/2010. L'indice minimum de la Fonction Publique est 295, soit 1365,93 brut (1149,02 net).
L'indice moyen de rémunération d'un personnel de direction en 2009/2010 dans l'académie est de 850 INM, la moyenne étant de 1050 pour les personnels de direction hors-classe.

Indices moyens de rémunération constatés dans l'académie d'Aix-Marseille en 2009/2010

	Indice moyen	Indice moyen classe normale	Indice moyen hors classe	Indice de fin de carrière
Personnels de direction	***850***	***730***	***1045***	***1050***
IA - IPR	***953***	***871***	***1043***	***1050***
Professeurs Agrégés	***733***	***678***	***911***	***963***
Certifiés et CPE	***559***	***526***	***738***	***780***
CO-Psy	***549***	***524***	***722*** (DCIO)	***780***

L'indice moyen d'un IPR/IA est de 953, et de 1043 pour ceux qui sont à la hors classe (1051 en fin de carrière). L'indice moyen de rémunération d'un CPE est de 559 (738 à la hors classe et 780 en fin de carrière), et celui d'un CO-Psy est de 524 (722 pour un directeur de CIO, 783 en fin de carrière). L'indice moyen d'un certifié de notre académie est de 557 (514 en classe normale, 553 pour les biadmissibles, et 744 à la hors classe, 780 en fin de carrière). Il est de 733 pour un agrégé (678 à la classe normale et 911 à la hors classe, 963 en fin de carrière).

Le SNES revendique des fins de carrière à l'indice 963 pour les certifiés et assimilés et 1057 pour les agrégés. Les carrières devraient être revalorisées pour débuter à l'indice 495 pour les corps de type certifiés (1900 euros net mensuel) et 518 pour les agrégés (2000 euros).

Il reste des luttes à mener ! **L.T.**

Contestation de note administrative

Envoyez-nous votre fiche syndicale

Les CAPA auront lieu le **mardi 10 mai** pour les certifiés et le **jeudi 12 mai** pour les agrégés. Si vous avez contesté votre note administrative, envoyez-nous la fiche syndicale, disponible sur notre site, pour aider les commissaires paritaires à défendre vos intérêts.

Evaluation et carrière
La valeur professionnelle insuffisamment reconnue ?

La différenciation des rythmes d'avancement d'échelon en fonction de l'évaluation est actuellement très forte : pour un certifié ou un CPE, parcourir au grand choix l'ensemble de la carrière en classe normale représente un avantage de 139 000 euros par rapport à une carrière parcourue à l'ancienneté. De même, un certifié accédant à la hors-classe 10 ans avant son départ en retraite bénéficie d'un traitement augmenté de 55 000 euros sur cette durée, par rapport à un collègue finissant sa carrière en classe normale, sans même parler des différences induites sur la pension versée tout au long de la retraite.

IFIC : une prime modulable

Le Ministère met en place cette année une Indemnité pour Fonctions d'Intérêts Collectifs (IFIC). Cette indemnité vient rémunérer les tâches de référent TICE (400 euros), référent Culture en lycée (600 euros), tuteurs de lycéens (275 euros par classe de seconde), et dans les établissements ECLAIR pour les Préfets des études (2400 euros pour l'ensemble des préfets).
Les principes de répartition de cette enveloppe globalisée sont éventuellement débattus en conseil pédagogique et le Conseil d'administration en est informé, mais c'est le chef d'établissement et lui seul qui propose au recteur les rémunérations individuelles. Les usagers, présents en CA, n'ont pas à connaître les rémunérations individuelles, ni à donner leur avis sur cette question.
Cette prime est modulable et tient compte de "l'investissement (…) tout comme de la réalisation des objectifs (…) et de la concrétisation des projets". Pour le SNES, le travail d'équipe doit être privilégié et le montant de l'IFIC doit être réparti également entre le plus grand nombre de collègues possible. C'est la garantie d'une rémunération égale pour une tâche donnée.

Julien Weisz

TICE et IFIC

La circulaire nationale exclut tout cumul entre l'IFIC et toute autre rémunération individuelle pour la tâche concernée (décharge, HSA, HSE, pour les TICE, le referent culture ...). Nous avions soulevé ce problème et le choix a été fait au niveau académique de maintenir les modes de rémunération antérieurs, l'IFIC venant alors en complément, en particulier pour rémunérer d'autres personnels associés aux TICE.

SNES 332.qxp 02/05/2011 11:43 Page 12

Le SNES est constitué en courants de pensée, tendances qui portent différentes orientations au sein du syndicat.
La tendance majoritaire, élue par les syndiqués pour assurer la direction du SNES est Unité-Action.
Emancipation et Ecole Emancipée sont des tendances minoritaires.

Emancipation

TouTEs précaires ?

Nous n'en finissons pas de payer pour toutes les défaites subies par les salariéEs, parce que les luttes n'ont pas été menées jusqu'au bout. Dans l'Education, la précarité touche plusieurs dizaines de milliers de personnes.
Il y a deux ans, quand la direction du SNES avait défendu, bec et ongle, la "mastérisation" (mot d'ordre dénoncé par tous les personnels et étudiantEs qui luttaient contre la liquidation des IUFM et pour une formation des maîtres qui soit digne), nous avions mis en garde : délivrer des masters à des futurEs enseignantEs sans concours, c'était généraliser la précarité.
Le scénario est en train, hélas, de se vérifier. Le gouvernement a proposé à la signature des syndicats de la fonction publique un protocole qui prévoit la transformation d'un petit nombre de personnels précaires en CDI. C'est le début d'un processus où les fonctionnaires deviendront minoritaires à côté d'un grand nombre et d'une grande variété de précaires. De nombreux services publics (France Télécom, la Poste…) ont été, de fait, privatisés par ce biais.
Dans la FSU, les décisions ne peuvent être prises, statutairement, qu'avec une majorité de 70%. Cette majorité n'a pas été atteinte malgré le forcing de la direction du SNES. La démocratie syndicale exigerait qu'on en reste là.
Et pourtant dans la FSU, certainEs veulent refaire le vote, à l'image des capitalistes d'Irlande ou d'Islande qui font revoter leurs peuples quand le vote ne leur a pas été favorable. Ils/elles affirment que la règle des 70% ne convient plus. Rappelons que quand, à des congrès nationaux de la FSU, des majorités supérieures à 50% avaient été obtenues en faveur de la nationalisation de l'enseignement privé, ils/elles n'avaient pas proposé qu'on revote.
Ça suffit. Le protocole sur la précarité ne doit pas être signé. Il n'y a rien d'autre à attendre de ce gouvernement qu'une destruction du statut de la Fonction publique. Face au scandale de la précarité dans la Fonction Publique, il n'y a qu'une seule issue : titulariser touTEs les précaires sans condition de concours ou de nationalité et arrêter définitivement tout recrutement de précaires.

Émancipation
Contact : pierre.stambul@orange.fr

L'Ecole Emancipée

Précarité : signer sans signer tout en signant ?

La discussion sur le "protocole précarité" a posé des questions parfois difficiles à trancher, mais à la direction de la FSU un vote avait donné 58,7 % pour, 36,9 % contre, 8 % abstentions. Nos règles font qu'on ne peut engager la fédération sur un sujet aussi fondamental sans atteindre une majorité de 70%, (pour qu'un ou deux "gros" syndicats tels que le nôtre ne puissent "écraser" tout le reste de la fédération) : la FSU n'a donc pas signé. Incompréhensible dans ce cadre était la position défendue par la délégation du SNES, qui souhaitait la signature, alors que le débat au sein du syndicat avait montré que les choses n'étaient pas aussi simples. En témoignent ces extraits d'une motion de la CA d'Orléans-Tours :
Un protocole qui répond à la fois à des revendications immédiates concernant les personnels contractuels, et à la question de fond : comment faire reculer la précarité dans la FP ? s'apparente à un jeu de dupes.…
Finalement, la réponse apportée à la question de la précarité, à travers ce protocole, pourrait s'avérer catastrophique pour l'avenir du statut de fonctionnaire (…) puisque les débouchés en termes de titularisation effective sont dérisoires, tandis que le CDI, qui permet le licenciement, y compris avec la loi sur la mobilité, et rend d'autant plus corvéables à merci ces salariés, se généralise et s'institutionnalise grâce au recrutement direct en CDI.
La dislocation de la Fonction publique ne pourrait être qu'accélérée, avec une telle loi (issue de ce protocole)…
Fallait-il dans ce cadre continuer à participer à des groupes de travail "pour l'application du protocole" (voir snes.edu/Audience-au-ministere-le-31-mars.html) ? C'est ce qu'a décidé la direction nationale du SNES. Le signal donné au ministère et aux autres composantes de la FSU est gros de dangers : on cherche à construire une organisation de toute la Fonction Publique, mais le syndicat des profs fait ce qu'il veut… Est-ce vraiment le moment de mettre en péril le U de notre fédération ? Ce n'est plus une erreur, c'est une faute !

Unité Action

Au SNES, dans la FSU, comme dans l'ensemble du mouvement syndical, une nette majorité en faveur d'un protocole qui acte des avancées

Les mobilisations des personnels non-titulaires de la Fonction Publique, régulièrement organisées par la FSU, la CGT et Solidaires, avaient contraint Sarkozy à annoncer la titularisation des précaires. Nous avons lutté de longs mois pour imposer l'ouverture de négociations puis concrétiser des progrès pour les personnels. A rebours des logiques politiques actuelles, l'unité syndicale a finalement contraint le ministre G. Tron à s'engager dans un accord qui, bien évidemment, a de nombreuses insuffisances, mais qui ouvre la voie à la titularisation de 50 000 agents non-titulaires.
Dans le contexte actuel, ce protocole acte des avancées certaines obtenues par la lutte. Cela explique que six fédérations de fonctionnaires sur huit (CGT, CFDT, FO, UNSA, CGC, CFTC) aient décidé de signer.
Dans le SNES, le débat contradictoire a été mené. Et une large majorité s'est exprimée au sein du SNES pour la signature. Dans la FSU, des syndicats qui représentent ensemble 90% des syndiqués de la fédération ont adopté la même position. Au bureau national de la fédération, une majorité absolue (58%) s'est dégagée en faveur de la signature de ce protocole.
Mais, une minorité de blocage de 37% des membres du BDFN a empêché la fédération d'avoir une position. En effet, dans un souci de recherche du consensus, un mandat fédéral ne peut être adopté que s'il recueille 70% de votes POUR, et ce alors que la composition des instances fédérales minore fortement la représentation des "gros" syndicats et de la tendance majoritaire. Nos règles de fonctionnement fédéral devront à terme évoluer pour qu'une minorité n'impose plus son point de vue à la majorité.
Alors que la lutte se poursuit, en particulier avec la transcription législative du protocole et sa déclinaison dans les trois fonctions publiques et dans les ministères, le SNES entend poursuivre sa recherche acharnée d'améliorations concrètes de la situation des personnels.

Séminaire Unité Action

Comment imposer un projet éducatif ambitieux dans le débat public en 2011/2012 ?

En présence de Frédérique ROLET, co-secrétaire générale du SNES

Mardi 31 Mai 2011 -14 h / 17 h 30
Salle Jaurès - Bourse du travail
Bd Charles Nédélec - Marseille.
(entre la Porte d'Aix et la Gare Saint Charles)

Ouvert aux membres d'Unité Action et aux sympathisants

SNES 332.qxp 02/05/2011 11:43 Page 13

Le rôle crucial du S1

La section SNES dans l'établissement

Les transformations profondes que subissent les collèges et lycées rendent plus nécessaire et plus importante l'intervention syndicale dans l'établissement. L'autonomie accrue (en terme d'horaires et de pédagogie) et le rôle croissant des chefs d'établissement (tant en ce qui concerne la pédagogie que les carrières des personnels) permettent de faire passer des réformes, pourtant largement refusées par la profession, en s'appuyant sur une partie des collègues qui, par conviction ou par intérêt, accompagnent les évolutions en cours.

Le rôle du s1 est de fait beaucoup plus complexe puisque aux interventions "classiques" d'information, de soutien et conseil aux collègues, d'élus en CA s'ajoutent la prise en charge des revendications collectives des collègues liés à ces nouvelles marges "d'autonomie" contrainte et le maintien de la nécessaire unité de la profession dans l'établissement pour les imposer, sans oublier l'intervention auprès du chef d'établissement sur les questions de carrières (hors classe et peut-être bientôt l'avancement).

Ce poids nouveau de la section syndicale d'établissement exige, là où cela s'avère possible, de créer un collectif chargé d'animer la vie syndicale. Cela concerne aussi nos instances départementales et académiques qu'il faut faire vivre afin qu'elle puissent continuer d'apporter aide, soutien et formation pour faire vivre ces sections.

Franck Balliot et Pascal Faure - s1 du Lycée Saint Exupéry - Marseille

La nécessité de la FSU

Le SNES fait partie d'une fédération, la FSU première organisation syndicale dans la fonction publique de l'état, regroupant les personnels de différents ministères (justice, culture, éducation, environnement, travail, enseignement supérieur et recherche, jeunesse et sports …) mais aussi ceux de la fonction publique territoriale où elle connait une implantation depuis plusieurs années (TOS et agents des collectivités locales).

Notre conception du syndicalisme basé sur le métier va de pair avec une vision plus large, la nécessité de coordonner les actions et la réflexion au sein même de notre ministère avec les autres corps (profs des écoles, profs d'EPS, profs de lycées professionnels…) et les autres métiers (infirmières, agents de labo, assistantes sociales, administratifs…). Chacun de ces métiers doit apporter sa pierre à la construction d'un service public d'éducation dédié à la réussite de tous. De même les revendications de toutes ces catégories doivent être mises en cohérence et c'est le rôle de notre fédération.

Plus largement la FSU défend et promeut l'ensemble des services publics dans les trois fonctions publiques (état, territoriale, santé) contre la politique actuelle du gouvernement et sa RGPP. Elle met en commun toutes les démarches menées tant sur la défense des statuts, de l'emploi, que des salaires dans le secteur public.

Notre syndicalisme s'inscrit dans une perspective de transformation sociale qui doit être portée par l'ensemble des salariés du public et du privé. La FSU n'a de cesse de proposer initiatives unitaires, travaux en commun dans le but d'une unification des revendications et des actions.

Notre syndicalisme s'inscrit aussi dans une logique de solidarité internationale (participation à l'internationale de l'éducation, demande d'adhésion à la CES, à la CSI, actions récentes de soutien aux révolutions arabes, action pour la paix …). La fédération est pour cela un outil indispensable.

Enfin la FSU (et le SNES) est la seule organisation syndicale à reconnaître le droit de tendance en son sein et leur libre expression, ainsi que l'élection des exécutifs par les adhérents eux-mêmes. C'est un acquis démocratique de notre syndicat que nous voulons faire fructifier.

Alain Barlatier, Stéphane Rio

Sarkozy, Berlusconi

Le fantasme de l'invasion immigrée pour flatter les peurs xénophobes

Le gouvernement a encore trouvé un contre feux pour détourner l'opinion des questions essentielles : il agite le spectre de la menace d'une invasion d'immigrés qui fuiraient les révolutions arabes et notamment la Tunisie. Qu'en est-il exactement ? Les immigrés tunisiens arrivant sur l'île de Lampedusa représentent 20 à 25 000 hommes et femmes, pour une ville comme Marseille ce ne sont au plus que quelques dizaines de nouveaux arrivants. Alors quel est le but ? Ces deux chefs de gouvernement qui depuis des années échouent dans leur politique pratiquent le cynisme. Leur politique économique et sociale est en banqueroute : ils pointent du doigt les étrangers pour leur rejeter la faute. Leur politique de soutien aux dictateurs arabes est mis en faillite par les révolutions sociales et civiques : ils déqualifient ces mouvements en réactivant les vielles pensées néo-coloniales (envoi de force militaire, politiques migratoires encore plus répressives que celles de Schengen...)

Le SNES et la FSU dénoncent cette dérive actuelle qui n'a de cesse de créer des tensions et qui, outre son caractère inhumain, est dépassée et inefficace.

Alain Barlatier, Stéphane Rio

Triste nouvelle

Notre camarade Dani Molines venait de fêter ses 56 ans quand la maladie contre laquelle elle se battait vaillamment depuis de longs mois l'a emportée.

Membre active de la tendance Emancipation, élue à la CA académique, membre du CDFN de la FSU, représentante des personnels à la CAPA des certifiés, membre de RESF, Dani ne manquait jamais aucun combat, aucune occasion pour promouvoir les principes et les idéaux qui l'animaient. Féministe, anarcho-syndicaliste, militante convaincue des droits et des libertés, du droit des peuples opprimés, en particulier du peuple palestinien, Dani était toujours présente, toujours partante, toujours vaillante. Au collège Mont Sauvy d'Orgon dont elle était la documentaliste, à la section académique du SNES Aix-Marseille, au sein de sa tendance, tout le monde garde au cœur son humour, sa gouaille, sa tendresse. Que sa famille, ses proches et tous ses camarades soient assurés du soutien fraternel des militants du SNES Aix-Marseille.

Les rendez-vous

Stage New Public Management
Des managers dans l'éducation nationale ?
Vendredi 6 mai - 9 h-17 h
Collège Pierre Puget (Marseille)
Avec la participation
de Frédéric Pierru (sociologue)
et Ghislaine Galenga (ethnologue)

Stage Les formations en GRETA
Les enjeux des mutations
Jeudi 19 mai - 9 h-17 h
Lycée Saint-Exupéry (Marseille)
Avec la participation de René Delalande,
Responsable national du SNES

Stage de la FSU 84
La Dépense Publique
Un outil du progrès social,
un financement possible
Vendredi 20 mai - 9 h-17 h
Lycée I. Dauphin (Cavaillon)
Avec la participation
de Laurent Cordonnier (économiste)

Stage Quel avenir pour
l'enseignement de la philosophie ?
Mercredi 25 mai - 9 h-17 h
Lycée Thiers (Marseille)

Forum : Quelle école pour l'avenir ?
Lundi 30 mai - 18 h-20h
Maison de la Région
61, La Canebière - Marseille
Avec la participation des représentants
nationaux et régionaux des principaux partis

CA académique du SNES
Lundi 6 juin - 14 h-17h
Avec la participation de Frédérique Rollet,
co-secrétaire générale

CA académique du SNES
Les enjeux des élections professionnelles
du 20 octobre 2011
Vendredi 24 juin - 9 h-17 h

Pour défendre votre dossier et recevoir le résultat de la CAPA
FICHE À RENVOYER au SNES
par mail : s3aix@snes.edu
par courrier : 12, place Général-de-Gaulle 13001 Marseille

Accès à la hors classe des professeurs CERTIFIES 2011

NOM :
(Figurant sur la feuille de salaire)

Prénom :

Discipline :

Date de naissance : / /

Adresse personnelle :

Téléphone portable (envoi sms) :

Code postal : Commune :

Téléphone : Mail :

Etablissement d'affectation (précisez si l'établissement d'exercice est différent) :

Eléments de barème

	Barème
Note pédagogique :	/60
Note administrative :	/40
Echelons au 31/12/2010 Certifiés classe normale : 10 points au 7ème échelon ; 20 points au 8ème échelon ; 30 points au 9ème échelon ; 40 points au 10ème échelon ; 70 points au 11ème échelon Certifiés biadmissibles : 20 points au 7ème échelon ; 30 points au 8ème échelon ; 40 points au 9ème échelon ; 70 points au 10ème échelon ; 80 points au 11ème échelon	
Ancienneté dans le 11ème échelon 75 points avec 3 ans d'ancienneté et moins de 5 ans 80 points avec 5 ans d'ancienneté et plus	
Mode d'accès au 11ème échelon 10 points pour le passage au choix ou au grand choix dans le 11ème échelon	
Titres ou diplômes (français ou étranger – non cumulables entre eux) 6 points : titre ou diplôme à BAC + 4 (Maîtrise) 8 points : titre ou diplôme à BAC + 5 (DEA, DESS, Master) 10 points : titre ou diplôme à BAC + 8 (Doctorat)	
Affectation en zone prioritaire 10 points pour 5 années d'exercice continu, en incluant l'année 2010/2011, en ZEP. Les enseignants affectés dans des ZR peuvent bénéficier de cette bonification dans les mêmes conditions.	
TOTAL	

Avis 2010

Chef d'Etablissement : **IPR :**

Adhérent(e) SNES :

☐ ***Oui***
N° adhérent :

☐ ***Non***

IMPORTANT : AUTORISATION CNIL

J'accepte de fournir au SNES et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au SNES de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.78. Cette autorisation est à reconduire lors du renouvellement de l'adhésion et révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNES Aix-Marseille : 12 Place Général de Gaulle - 13001 Marseille.

Date : / / Signature :

SNES 332.qxp 02/05/2011 11:44 Page 15

snes fsu Syndicat National des Enseignements de Second degré

BULLETIN D'ADHESION 2010-2011

ou de renouvellement d'adhésion à remettre au trésorier du SNES de votre établissement ou à retourner au
SNES AIX-MARSEILLE : 12 Place Général de Gaulle - 13001 Marseille.
Il est indispensable de dater et signer votre bulletin d'adhésion.

Identifiant SNES *(si vous étiez déjà adhérent)*

Sexe ***Masc*** ☐ ***Fém*** ☐ ***Date de naissance*** . . / . . / . . . .

Nom (utilisez le nom connu du rectorat)

Nom patronymique *(de naissance)* ***Prénom***

Résidence bâtiment escalier...

N°et voie *(rue, bd ...)*

Boite postale - Lieu dit - Ville pour les pays étrangers

Code postal ***Ville ou pays étranger***

Téléphone 1 ***Portable ou téléphone 2*** ***Télécopie***

Adresse électronique: *(Respectez minuscules, majuscules et caractères spéciaux)* @

Etablissement d'affectation ministérielle : Code

Nom et ville

Etablissement d'exercice si différent : Code

Nom et ville

Catégorie *(certifié, agrégé, hors classe, chaire sup., maître aux., contractuel, vacataire, MI-SE, CO-Psy, CPE)*

Congé ou détachement (préciser sa nature)

Situation administrative *(pour les titulaires)*
☐ *Titulaire du poste* ☐ *Titulaire sur ZR*

Quotité de temps partiel *(le cas échéant)*

Discipline :

Date promotion :

Echelon

Cochez les cases selon votre situation :

Stagiaires ☐

Stagiaires en situation :
☐ *par concours* ☐ *liste d'aptitude*
☐ ***Cessation progressive d'activité***
☐ ***CFA*** ☐ ***Retraité*** *(Les retraités et CFA paient leur cotisation aux trésoriers des retraités de leur département)*
☐ *Enseignant de langue régionale*
☐ *Conseiller en formation continue*
Formateur ☐ *GRETA* ☐ *IUFM*
Enseignant ☐ *en STS* ☐ *en classe prépa*
Enseignant au ☐ *CNED* ☐ *CNDP - CRDP*
☐ *Conseiller pédagogique tuteur*
☐ *IUFM 1ère année*

☐ **J'accepte de fournir au SNES et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au SNES de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans les articles 26 et 27 de la loi du 06.01.1978. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNES 46 Avenue d'Ivry 75647 Paris cedex 13 ou à ma section académique.**

☐ **J'accepte de ne recevoir que par messagerie électronique les informations concernant ma carrière (mutation, promotion, hors classe...).**

Montant total de la cotisation : _____ € Voir cotisations sur le site www.aix.snes.edu

Mode de paiement : cocher l'un des trois modes proposés : **SIGNATURE :**

☐ **Paiement par chèque joint.**

☐ **Paiement par prélèvements automatiques non reconductibles** (validés pour l'année scolaire en cours uniquement).

☐ **Paiement par prélèvements automatiques reconductibles.** Ils sont reconduits les années suivantes aux mêmes dates. Je serai informé de leur montant et de leurs échéances en début d'année scolaire et pourrai à tout moment suspendre mon adhésion ou en modifier le mode de paiement, apporter les corrections nécessaires à ma situation et modifier en conséquence le montant des prélèvements.

Paiement par prélèvements automatiques, précisez le nombre de prélèvements : _____ de _____ € chacun.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier si la situation le permet tous les prélèvements ordonnés par l'organisme créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec l'organisme créancier.

N° NATIONAL D'EMETTEUR
131547

NOM, PRENOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom - Prénom :.....

Adresse :.....

Code Postal /_/_/_/_/_/ Ville .....

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

Etablis code guichet N° compte clé RIB

|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Date : **Signature :**

ORGANISME CREANCIER

SNES
46 Avenue d'Ivry
75647 PARIS CEDEX 13

NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

.....

Code Postal /_/_/_/_/_/ Ville .....

Prière de compléter cette autorisation, de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, de dater et de signer.

SNES 332.qxp 02/05/2011 11:44 Page 16

Bilan social 2010 du Rectorat

Un portrait de notre académie

L'académie d'Aix-Marseille comprend près de 41 000 agents. Les Bouches-du-Rhône représentent 67% de l'académie.

Depuis 2000, 6,38% de titulaires en moins

En 2007, l'académie comptait 18 000 personnels du second degré titulaires, il en reste 16 300. Le transfert aux collectivités territoriales de 3000 personnels ouvriers et de services a fait baisser de moitié le nombre de fonctionnaires d'Etat non enseignants. L'académie a par ailleurs perdu 5% de ses emplois d'administratifs depuis 2000.

Dans le second degré, sur 17 000 enseignants, 15 773 enseignants sont titulaires, 6,8% de moins qu'en 2000. L'âge moyen est de 44 ans et 59% d'entre nous sont des femmes. L'académie compte 324 documentalistes (-8,5% depuis 2000), 539 CPE et 200 personnels d'orientation. Aix-Marseille emploie 9 200 professeurs certifiés, 2500 professeurs de lycées professionnels, 2 200 professeurs agrégés, 1100 professeurs d'EPS, 140 PEGC et 100 chaires supérieures. 10 200 professeurs sont affectés en collège, 6300 en lycées, 3400 en lycée professionnel et un millier en ZR.

14% de précaires, en hausse !

14% des 41 000 agents de l'académie sont non-titulaires. La précarité s'est ainsi accrue dans notre académie de 2 points depuis 2007. Sur 21 000 personnels du second degré, 5000 sont des agents non-titulaires, marquant l'importance du recours aux contractuels enseignants (1000) et aux personnels précaires des vies scolaires (3500).

La pénibilité du métier

Sur 4 ans, le taux d'absence des personnels ne cesse d'augmenter de 4,1% à 4,8%, signe de la pénibilité croissante de nos métiers. Le taux d'absence est de 4,8%, soit 17 jours d'absence par agent ou 28 jours par agent ayant pris un congé. Les congés pour maladie ordinaire représentent 43% des absences, les congés maternité 20%, les congés pour longue maladie 12%, les congés de longue durée 6%. Le fonctionnement du paritarisme (CAP, CCMA), représente 0,6% des absences, les congés pour formation syndicale 0,5%.

Formation continue : portion congrue

Les congés pour formation continue représentent un taux d'absence des personnels de 0,37% sur leur temps de service, chiffre qui sanctionne la disparition progressive de la formation continue des enseignants et l'insuffisance de l'investissement de l'Etat dans la mise à jour des connaissances et des pratiques professionnelles de ses agents.

Temps partiel : le second degré à contre-courant

Si le poids des temps partiels augmente depuis 2000 de 10,3% à 10,9% pour l'ensemble des personnels, sans doute du fait de la féminisation, en particulier dans le premier degré (+14% depuis 2007) et chez les administratifs, il est à noter que les personnels du second degré sont moins en temps partiel : 8% aujourd'hui, contre 10,8% en 2000. Le nombre d'agents en temps partiel a ainsi baissé de 23% depuis 2000 et de 13% depuis 2007.

Cette évolution est selon nous le signe d'une dégradation du pouvoir d'achat qui contraint certains parmi nous à renoncer à un temps partiel choisi. 84% des personnels du second degré en temps partiel sont des femmes. La moitié des temps partiels ont une quotité de service comprise entre 50 et 80%.

Laurent Tramoni

SNES AIX - MARSEILLE N° 332 - Mai 2011
Publication du SNES Aix-Marseille
12, place du Général-de-Gaulle - 13001 Marseille - Tél. 04.91.13.62.80 - Fax 04.91.13.62.83
Directeur de publication : L. TRAMONI - Photos : Laurent TRAMONI
Imprimerie SEILPCA - 19, cours d'Estienne-d'Orves - 13001 Marseille - Tél. 04.91.57.75.00
Périodique inscrit CPPAP 0210 S 05476 - Dépôt légal : 11 mars 2011 - ISSN 0395-384 X
Tiré à 10 000 exemplaires - Prix : 2 € - **Imprimé sur papier certifié PEFC (forêts gérées de façon durable)**

02/11

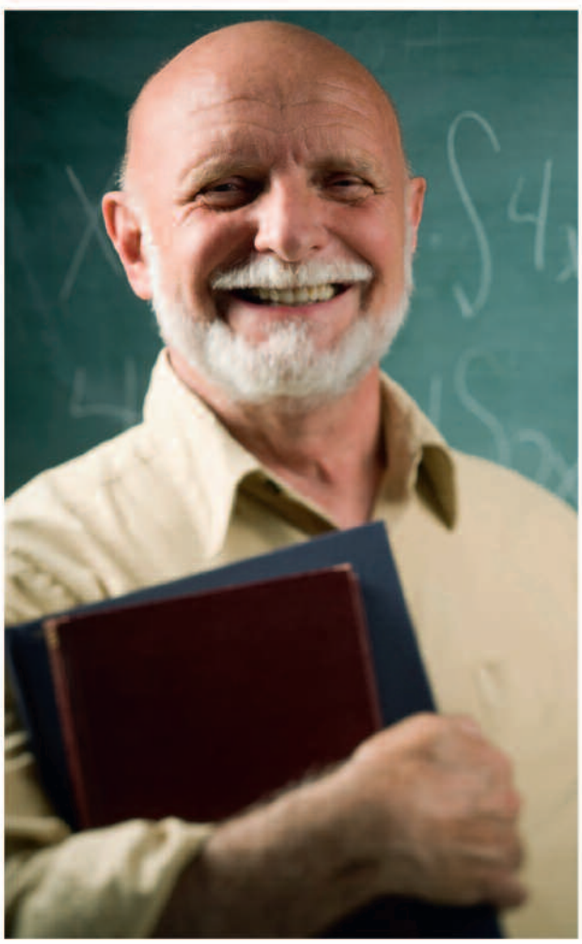

MA BANQUE EST DIFFÉRENTE, CEUX QUI LA GÈRENT SONT COMME MOI.

Le Crédit Mutuel Enseignant est une banque coopérative. Ce que ça change ? C'est une banque qui appartient à ses clients-sociétaires, tous issus de l'Education nationale, de la Recherche, de la Culture et des Sports : ceux-ci peuvent participer au fonctionnement de leur CME en votant aux Assemblées générales. Ils élisent leurs représentants au Conseil d'administration suivant le principe : "une personne, une voix". C'est donc à ses clients que le Crédit Mutuel Enseignant rend des comptes, et non à des actionnaires.

UNE BANQUE CRÉÉE PAR SES COLLÈGUES, ÇA CHANGE TOUT.

Crédit Mutuel Enseignant
www.cmeo.creditmutuel.fr

CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT AIX-MARSEILLE
MARSEILLE : TEL. : 0820 025 649*
65, LA CANEBIERE – 13001 MARSEILLE
COURRIEL : CME13@CREDITMUTUEL.FR
AIX EN PROVENCE : TEL. : 0820 300 185*
6, PLACE JEANNE D'ARC – 13100 AIX EN PROVENCE
COURRIEL : CME13AIX@CREDITMUTUEL.FR

* 0,12 € TTC/min.